

Broglie
27270



Mairie

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

PROCÈS-VERBAL

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

L'an Deux Mil Vingt Six, le 5 JUIN à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BROGLIE légalement convoqué par monsieur Amaury LATHAM, maire de BROGLIE.

Présents : M. PAGNIE Patrice,
Mme. DUTOUR Martine,
M. GALLIER Stéphane,
Mme. DUBOC Dominique,
Mme. TESSIER Laurence,
M. DELAS Jean-Baptiste,
M. EMO Vincent,
Mme. BRUMENT Magali
M. DE BROGLIE Philippe-Maurice,
M. SEHET David,
Mme. DUFOUR Céline,

Excusés : Mme. BEUVE Véronique, donne pouvoir à Mme. DUBOC Dominique
Mme. VADELORGE Stéphanie, donne pouvoir à M. LATHAM Amaury
M. BARBANCHON Mathieu, donne pouvoir à M. DELAS Jean-Baptiste

Secrétaire de séance : Mme. TESSIER Laurence

Date de convocation : 01/06/2026

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents ou représentés : 12

Ordre du Jour

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance précédente (24/04/2026) et notification des décisions du Maire prises en vertu des délégations du Conseil Municipal ;
2. Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;
3. Désignation d'un représentant de la commune au COPIL NATURA 2000
4. Désignation du Référent Déontologue pour les élus locaux
5. Tarifs de location des salles communales
6. Constitution de servitudes au profit d'ENEDIS
7. Arrêté de limitation de vitesse (sans délibération)
8. Tarifs des services périscolaires

Questions diverses

Monsieur Amaury LATHAM, maire, ouvre la séance.

Le conseil municipal désigne 1 secrétaire de séance : Mme Laurence TESSIER.

Le maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal présents ou représentés qui sont au nombre de **12** et constate que la condition du **quorum est atteinte.**

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du 24/04/2026 et Notification des décisions du Maire :1.1. Procès-Verbal de la séance du 20/03/2026**Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.**1.2. Décisions du Maire prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal.**Aucune décision n'est à notifier****2. Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs - DCM 2026-04-24-01**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la liste des membres proposés en vue de l'élection des sénateurs, à savoir : Titulaires Amaury LATHAM, Patrice PAGNIE, Martine DUTOIR ; suppléants, Dominique DUBOC, Stéphane GALLIER, Laurence TESSIER.

3. Désignation d'un représentant de la commune au COPIL NATURA 2000 - DCM 2026-04-24-02

Le Conseil Municipal désigne pour siéger au sein du comité de pilotage du site Natura 2000 FR2300150 « Risle-Guiel-Charentonne » : en tant que titulaire monsieur Amaury LATHAM ; en tant que suppléant, monsieur Patrice PAGNIE.

4. Désignation du Référent Déontologue pour les élus locaux – Délibération - DCM 2026-04-24-03

Le Conseil Municipal, désigne Mr Fabien BOTTINI, professeur des Universités en droit public, membre de l'Institut Universitaire de France et de l'Observatoire de l'éthique publique est désigné en tant que référent déontologue pour les membres du Conseil Municipal de BROGLIE, et cela pour une durée allant du 1er juillet 2023 jusqu'à la fin du présent mandat.

5. Tarifs de location des salles communales DCM 2026-04-24-04

Le conseil municipal **DECIDE**,

1°) de fixer le tarif de location de salles, à compter du 1^{er} septembre 2026 selon le tableau ci-dessous :

	ACTIVITES PAYANTES			ACTIVITES GRATUITES		
	Particuliers et sociétés domiciliés à Broglie	Associations de Broglie	Particuliers Associations et sociétés extérieurs à Broglie	Particuliers et sociétés domiciliés à Broglie	Associations de Broglie	Particuliers Associations et sociétés extérieurs à Broglie
SALLE DES FETES (174 m²)						
1/2 journée	70€	Gratuite	80€	35€	Gratuite	40€
Journée Semaine	130€	Gratuite	190€	65€	Gratuite	95€
Week End du vendredi soir au dimanche soir	200€	Gratuite	350€	100€	Gratuite	175€
FOYER DES JEUNES (80 m²)						

2 premières heures (minimum)	16€	Gratuite	20€	8€	Gratuite	10€
Heure supplémentaire	8€	Gratuite	10€	4€	Gratuite	5€
FOYER DU STADE (80m²)						
2 premières heures (minimum)	16€	Gratuite	20€	8€	Gratuite	10€
Heure supplémentaire	8€	Gratuite	10€	4€		5€
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL (70m²)				Gratuite	Gratuite	
SALLE DE REUNION MAIRIE (36 m²)						
2 premières heures (minimum)				Gratuite	Gratuite	
Heure supplémentaire				Gratuite	Gratuite	
SALLE PLANCHE BOTTIN (102 m²)						
2 premières heures (minimum)	20€	Gratuite	25€	10€	Gratuite	13€
Heure supplémentaire	10€	Gratuite	15€	5€	Gratuite	8€

2°) d'appliquer une participation forfaitaire aux frais de chauffage pour la période du 1^{er} novembre au 31 mars :

	Salle des fêtes	Autres salles
½ journée	20 €	15 €
Journée	30 €	20 €
week-end	50 €	30 €

3°) que les activités menées par les associations ou sociétés privées doivent respecter les règles suivantes :

- présenter un intérêt public local en ce qu'elle contribue notamment à l'animation de la vie locale, au développement économique du territoire, à l'attractivité de la commune et au service à la population ;
- les conditions d'occupation ne portent pas atteinte au principe d'égalité entre les usagers du domaine public ;
- le caractère de la mise à disposition reste temporaire ;
- la mise à disposition de salle est soumise à l'établissement d'une convention et le cas échéant, d'un inventaire.

4°) que les recettes correspondantes seront créditées au compte 752 du budget pour la location et au compte 70878 pour la participation aux frais de chauffage.

5°) que les locations récurrentes feront l'objet d'une convention ad hoc avec l'organisation qui en fera la demande.

**6. Constitution de servitudes au profit d'ENEDIS sur la parcelle cadastrée ZD 126
LE BOSC ALIX - DCM 2026-04-24-05**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'ENEDIS par la voix du cabinet d'étude ERREN a présenté une demande de servitudes pour permettre l'implantation de 2 canalisations BT souterraines sur une longueur totale cumulée d'environ 58 mètres ainsi que la pose d'un coffret REMBT sur la parcelle cadastrée ZD 126 appartenant à la commune.

Monsieur le maire donne un résumé des termes de la convention.

Le Conseil Municipal, VALIDE la convention de servitudes sur les parcelles susvisées consentie à ENEDIS ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et l'acte authentique de constitution de servitudes au profit d'ENEDIS sur les parcelles susvisées (les frais dudit acte restant à la charge d'ENEDIS), pour publication au service de publicité foncière ; ainsi que tout document relatif à ce dossier, au nom et pour le compte de la Commune.

7. Arrêté de limitation de vitesse

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les difficultés de circulation dans le village et les désagréments causés pour les riverains par certaines conduites inappropriées. Il précise que plusieurs habitants se sont plaints de ces conduites et de leurs conséquences en termes de sécurité.

Monsieur le maire indique qu'en vue de renforcer la sécurité et pacifier la circulation dans le village, un projet d'arrêté instaurant la généralisation de la limitation de vitesse à 30 km/h dans le bourg ainsi que l'instauration de certaines priorités est en cours d'élaboration en lien avec le département et l'intercom Bernay-Terre de Normandie.

La population sera largement informée de la mise en place de cette zone 30 KM/H.

8. Tarifs des services périscolaires

Ce sujet est reporté au prochain conseil faute de disposer de la mise à jour des tarifs de la CAF.

9. Question diverse

Aucune question n'est posée.

*L'ORDRE DU JOUR ET LES QUESTIONS DIVERSES ETANT EPUISES, LA SEANCE EST LEVEE
A DIX-NEUF HEURES ET VINGT-CINQ MINUTES.*

Pour affichage, le 8 juin 2026.

La secrétaire de séance,
Laurence TESSIER



Le Maire,
Amaury LATHAM

